

UNE LANGUE EN SANTÉ

Vocabulaire des soins infirmiers

INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS





INTRODUCTION

Les soins infirmiers sont dispensés, au Québec, par du personnel spécialisé qui offre des services de qualité dans des centres hospitaliers, des centres de santé ou des centres d'hébergement et de soins de longue durée.

Dans l'exercice de leur profession, ces spécialistes de la santé, c'est-à-dire les infirmières et infirmiers, les infirmières et infirmiers auxiliaires et les infirmières et infirmiers cliniciens ou praticiens spécialisés, doivent, selon les responsabilités qui leur sont confiées, communiquer des résultats, donner des consignes et s'entretenir avec les patientes et patients. Ces derniers doivent, à leur tour, être en mesure de bien définir leurs besoins et de répondre adéquatement aux questions du personnel soignant. L'emploi d'une terminologie uniforme et juste est donc primordial.

L'Office québécois de la langue française vous propose un vocabulaire regroupant les termes les plus couramment utilisés au Québec dans le domaine des soins infirmiers. La connaissance de ceux-ci contribuera à assurer une bonne communication entre le personnel soignant et les patientes et patients.

Ce vocabulaire a été élaboré pour soutenir les apprenantes et les apprenants du français dans leur préparation aux examens par lesquels l'Office québécois de la langue française s'assure qu'elles et ils possèdent une connaissance de la langue française appropriée à l'exercice d'une profession régie par un ordre professionnel.

ABRÉVIATIONS

loc. = locution

n. f. = nom féminin

n. f. pl. = nom féminin pluriel

n. m. = nom masculin

n. m. pl. = nom masculin pluriel



BIENVENUE À L'HÔPITAL!

HÔPITAL (n. m.)

Établissement où l'on reçoit des soins.

> La femme enceinte souhaite accoucher à l'**hôpital**.

CLINIQUE (n. f.)

Établissement, le plus souvent privé, où l'on reçoit des soins.

> Le patient se rend à la **clinique** pour subir un examen médical.

DÉPARTEMENT (n. m.)

Ensemble de services spécialisés dans une même discipline médicale.

> Les enfants sont admis au **département** de pédiatrie.

UNITÉ (n. f.)

Structure dans laquelle une équipe de spécialistes traite des personnes souffrant d'une même maladie ou ayant besoin du même genre de soins.

> Le patient a été transféré à l'**unité** de soins intensifs la nuit dernière.

URGENCE (n. f.)

Service dans un hôpital qui accueille des patients devant recevoir des soins immédiats.

> Le patient est transporté à l'**urgence** en ambulance.

TRIAGE (n. m.)

Classement des personnes qui se présentent à l'urgence selon l'ordre de priorité des soins à donner.

> L'infirmière au **triage** classe les patients selon la gravité de leur état.

ADMISSION (n. f.)

Enregistrement de renseignements au sujet d'un patient avant son hospitalisation.

> La patiente présente sa carte d'assurance maladie lors de son **admission** à l'hôpital.

CONSENTEMENT (n. m.)

Acte par lequel une personne accepte de recevoir des soins.

> La patiente donne son **consentement** par écrit avant la chirurgie.

SOIN (n. m.)

Action qui permet de rétablir ou de préserver la santé d'une personne.

> L'infirmière prodigue des **soins** au patient.

DOSSIER MÉDICAL (n. m.)

Document qui fournit les renseignements en lien avec les soins donnés à un patient.

> L'infirmière note ses observations dans le **dossier médical** du patient.

PATIENT (n. m.), **PATIENTE** (n. f.)

Personne qui reçoit des services médicaux, qu'elle soit malade ou non.

> Le **patient** écoute les conseils du médecin.

MÉDECIN (n. m. ou n. f.)

Personne qui exerce la médecine en diagnostiquant et en traitant les problèmes de santé et en s'occupant de leur prévention.

> Le **médecin** examine le patient.

INFIRMIER (n. m.), **INFIRMIÈRE** (n. f.)

Personne qui fournit des soins et des traitements aux patients et qui évalue leur état de santé.

> L'**infirmier** soigne la patiente.

INFIRMIER AUXILIAIRE (n. m.), **INFIRMIÈRE AUXILIAIRE** (n. f.)

Personne qui fournit certains soins et traitements aux patients, en collaboration avec d'autres professionnels de la santé.

> L'**infirmier auxiliaire** administre des médicaments selon l'ordonnance.



L'EXAMEN CLINIQUE

ÉVALUATION CLINIQUE (n. f.)

Examen physique et mental d'un patient accompagné d'une collecte de renseignements à son sujet.

- > L'infirmière écrit au dossier de la patiente les problèmes de santé qu'elle a constatés pendant l'**évaluation clinique**.

EXAMEN CLINIQUE (n. m.)

Examen d'une personne comprenant l'inspection, la palpation, la percussion et l'auscultation des parties du corps et de certains organes.

- > L'infirmière procède à l'**examen clinique** du patient afin de déceler ses problèmes de santé.

INSPECTION (n. f.)

Action d'examiner visuellement un patient.

- > L'infirmière procède à l'**inspection** du patient qui vient d'être admis à l'urgence.

PALPATION (n. f.)

Action d'appuyer les doigts ou la main sur une personne pour recueillir des informations sur les tissus ou les organes.

- > L'infirmier sent une masse lors de la **palpation** de l'abdomen du patient.

PERCUSSION (n. f.)

Action de frapper de petits coups sur une région du corps et d'observer les sons produits pour recueillir des informations sur les parties internes.

- > L'infirmière effectue la **percussion** de l'abdomen dans le sens des aiguilles d'une montre.

AUSCULTATION (n. f.)

Action d'écouter les bruits à l'intérieur d'une personne.

- > Lors de l'**auscultation** de la patiente, l'infirmier entend des sifflements.

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX (n. m. pl.)

Renseignements à propos de l'état de santé de la personne et de sa famille avant la maladie.

- > L'infirmière vérifie les **antécédents médicaux** de la patiente avant de préparer le plan de soins.

ÉTAT DE CONSCIENCE (n. m.)

État d'éveil et de réactivité aux éléments externes d'une personne.

- > L'infirmière questionne la patiente afin d'évaluer son **état de conscience**.

ALLERGIE (n. f.)

Hypersensibilité d'un organisme à une substance avec laquelle il a déjà été en contact.

- > L'infirmier demande à la patiente si elle a des **allergies** à certains médicaments.

À JEUN (loc.)

État d'une personne qui a l'estomac vide.

- > L'infirmière indique au patient qu'il doit être **à jeun** avant son opération sous anesthésie générale.

PRISE DE SANG (n. f.) ou **PRÉLÈVEMENT SANGUIN** (n. m.)

Action d'extraire un échantillon de sang du corps d'une personne.

- > L'infirmier pose un garrot au patient avant de lui faire une **prise de sang**.

RADIOGRAPHIE (n. f.)

Examen de l'intérieur du corps à l'aide des rayons X.

- > Le patient qui a une fracture de la jambe passe une **radiographie**.

ÉCHOGRAPHIE (n. f.)

Exploration des organes du corps à l'aide d'ultrasons.

- > La patiente enceinte a rendez-vous pour une **échographie**.

DIAGNOSTIC (n. m.)

Détermination de l'état de santé d'une personne à partir de renseignements obtenus à son sujet.

- > Le médecin établit un **diagnostic** de maladie pulmonaire obstructive chronique.

PLAN THÉRAPEUTIQUE INFIRMIER (PTI) (n. m.)

Norme de documentation des décisions d'une infirmière ou d'un infirmier, dans le but d'assurer un suivi optimal du patient.

- > L'infirmière prépare le **plan thérapeutique infirmier** du patient diabétique.

SURVEILLANCE CLINIQUE (n. f.)

Attention particulière portée à un patient afin de vérifier son état de santé à différents moments.

- > L'infirmier assure la **surveillance clinique** de la patiente qui présente des risques de complications.

SUIVI CLINIQUE (n. m.)

Renseignements obtenus sur une personne après sa sortie d'un hôpital ou d'une clinique et qui permettent de suivre l'évolution de sa maladie.

- > L'infirmière évalue les besoins du patient pour faciliter son **suivi clinique**.



LES BESOINS DE LA PATIENTE OU DU PATIENT

ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE (n. f. pl.)

Activités que fait une personne pour prendre soin d'elle-même.

- > L'infirmière aide le patient à faire ses **activités de la vie quotidienne**, comme se laver, s'habiller et s'alimenter.

HYGIÈNE (n. f.)

Ensemble des principes et des façons de conserver ou d'améliorer sa santé, notamment par les soins visant la propreté du corps.

- > Une bonne **hygiène** des mains aide à prévenir la propagation des microbes.

ALIMENTATION (n. f.)

Action de fournir des aliments à sa propre personne ou à quelqu'un d'autre; ensemble des aliments que consomme une personne.

- > Le diététiste suggère au patient diabétique de changer son **alimentation** pour réduire sa consommation de sucre.

HYDRATATION (n. f.)

Apport d'eau dans l'organisme.

- > L'infirmier installe un soluté au patient pour assurer son **hydratation**.

MICTION (n. f.)

Action d'uriner; écoulement de l'urine.

- > La patiente ressent des douleurs lors de la **miction**, à cause de son infection urinaire.

URINE (n. f.)

Liquide jaune et clair qui est évacué par l'organisme.

- > La sonde permet de vider l'**urine** de la vessie de la patiente.

SELLES (n. f. pl.)

Solides composés de résidus d'aliments non absorbés évacués par l'organisme.

- > Le patient a du sang dans ses **selles**.

MOTRICITÉ (n. f.)

Ensemble des mouvements des parties du corps.

> La physiothérapeute évalue la **motricité** du patient après sa chirurgie.

AUTONOMIE (n. f.)

Aptitude à vivre sans l'aide des autres.

> Le patient qui souffre de démence souhaite conserver son **autonomie** le plus longtemps possible.

CONFORT (n. m.)

Ensemble de commodités pouvant contribuer au bien-être d'une personne.

> L'infirmière hydrate la patiente en fin de vie pour assurer son **confort**.

EMPATHIE (n. f.)

Habilité à percevoir et à comprendre les sentiments ou les émotions d'une autre personne.

> L'infirmier fait preuve d'**empathie** envers le patient.

DIGNITÉ (n. f.)

Respect de soi ou de quelqu'un d'autre.

> L'infirmier donne des soins à la patiente en perte d'autonomie en préservant sa **dignité**.

CONVALESCENCE (n. f.)

Période, après une blessure ou une maladie, pendant laquelle l'état de santé d'une personne s'améliore.

> La patiente se repose durant sa **convalescence**.

GUÉRISON (n. f.)

Retour à l'état de santé antérieur à une blessure ou à une maladie.

> Le médecin prescrit un traitement au patient pour favoriser sa **guérison**.



LES SIGNES VITAUX

SIGNES VITAUX (n. m. pl.)

Indicateurs permettant de vérifier qu'une personne est vivante et d'évaluer son état général.
Note : Les signes vitaux comprennent la respiration, le pouls, la pression artérielle, la température corporelle et la saturation du sang en oxygène.

> L'infirmière prend les **signes vitaux** du patient lors de l'examen physique.

POUMONS (n. m. pl.)

Organes pairs de la respiration contenus dans la cage thoracique et constitués d'une partie droite et d'une partie gauche.

> L'infirmier ausculte les **poumons** de la patiente.

RESPIRATION (n. f.)

Action de faire entrer l'air dans les poumons, puis de faire sortir l'air des poumons.

> L'infirmière évalue la **respiration** d'un patient souffrant d'asthme.

OXYGÈNE (n. m.)

Composant de l'air essentiel à la respiration.

> L'infirmier mesure la saturation du sang en **oxygène** de la patiente à l'aide d'un saturomètre.

FRÉQUENCE RESPIRATOIRE (n. f.)

Nombre de cycles respiratoires par minute.

> L'infirmière mesure la **fréquence respiratoire** du patient en comptant le nombre de cycles respiratoires par minute.

TEMPÉRATURE CORPORELLE (n. f.)

Degré de chaleur du corps humain.

> L'infirmière prend la **température corporelle** de la patiente afin de s'assurer qu'elle ne fait pas de fièvre.

CŒUR (n. m.)

Organe musculaire situé entre les deux poumons et assurant la circulation sanguine dans le corps.

> L'infirmier écoute le **cœur** du patient à l'aide d'un stéthoscope.

PULSATION (n. f.)

Battement rythmique du cœur ou d'une artère.

> L'infirmière appuie légèrement sur le poignet du patient afin de percevoir les **pulsations**.

POULS (n. m.)

Battement d'une artère perceptible au toucher et résultant du passage du sang.

Note : Le pouls sert à évaluer la fréquence cardiaque.

> L'infirmier prend le **pouls** du patient en plaçant ses doigts sur son poignet.

FRÉQUENCE CARDIAQUE (n. f.)

Nombre de battements du cœur par minute.

> L'infirmière inscrit la **fréquence cardiaque** de la patiente dans son dossier.

PRESSION ARTÉRIELLE (n. f.)

Force que le sang exerce sur les parois des artères.

> L'infirmier installe un brassard au patient afin de prendre sa **pression artérielle**.

TENSION ARTÉRIELLE (n. f.)

Force que les parois des artères exercent sur leur contenu sanguin.

> L'infirmière mesure la **tension artérielle** du patient à l'aide d'un tensiomètre.

HYPOTENSION ARTÉRIELLE (n. f.)

Diminution anormale de la pression artérielle.

> L'infirmier note dans le dossier que la patiente présente des signes d'**hypotension artérielle**.

HYPERTENSION ARTÉRIELLE (n. f.)

Élévation anormale de la pression artérielle.

> L'infirmière administre un médicament au patient pour traiter son **hypertension artérielle**.



L'ÉQUIPEMENT

MONITEUR CARDIAQUE (n. m.)

Appareil de surveillance de l'activité cardiaque d'un patient.

- > L'infirmière observe le tracé du **moniteur cardiaque** auquel est branché le patient hospitalisé à l'unité de cardiologie.

STÉTHOSCOPE (n. m.)

Instrument permettant d'entendre les sons internes du corps.

- > L'infirmier ausculte le cœur du patient à l'aide d'un **stéthoscope**.

TENSIOMÈTRE (n. m.)

Appareil qui mesure la tension dans les artères.

- > L'infirmier utilise un **tensiomètre** pour mesurer la tension artérielle de la patiente.

BRASSARD (n. m.)

Bande de tissu gonflable qui permet au tensiomètre de mesurer la pression artérielle.

- > L'infirmière ajuste le **brassard** autour du bras du patient.

SATUROMÈTRE (n. m.)

Appareil qui mesure la quantité d'oxygène dans le sang.

- > L'infirmier installe un **saturomètre** à l'extrémité d'un doigt de la patiente asthmatique.

THERMOMÈTRE (n. m.)

Instrument qui mesure et qui affiche la température du corps.

- > L'infirmière met un **thermomètre** dans la bouche de l'enfant fiévreux.

GLUCOMÈTRE (n. m.)

Appareil servant à mesurer le taux de glucose dans le sang.

- > L'infirmier vérifie la glycémie du patient diabétique avec un **glucomètre**.

CIVIÈRE (n. f.)

Lit sur roulettes servant à transporter les blessés ou les malades.

> Le patient inconscient est couché sur une **civière** dans l'ambulance.

FAUTEUIL ROULANT (n. m.)

Siège à dossier et à bras, muni de roues, qui permet le déplacement d'une personne.

> Le patient se déplace en **fauteuil roulant** dans l'hôpital.

DÉAMBULATEUR (n. m.)

Appareil formant un cadre sur lequel une personne s'appuie pour se déplacer.

> La patiente marche avec un **déambulateur** dans le centre d'hébergement.

SERINGUE (n. f.)

Instrument servant à injecter un liquide dans l'organisme ou à prélever un liquide de l'organisme.

> L'infirmière administre le vaccin à l'enfant à l'aide d'une **seringue**.

AIGUILLE (n. f.)

Instrument pointu utilisé pour suturer un tissu ou faire une injection.

> L'infirmière rassure l'enfant qui a peur des **aiguilles**.

SONDE (n. f.)

Instrument cylindrique qui entre dans une cavité ou un conduit.

> L'infirmier enlève la **sonde** urinaire de la patiente alitée.

CATHÉTER (n. m.)

Tube long et mince qui entre dans une cavité ou un conduit pour évacuer du contenu ou introduire une substance.

> L'infirmier pose un **cathéter** au patient pour faciliter l'administration des médicaments par voie intraveineuse.

DRAIN (n. m.)

Tube servant à évacuer un liquide.

> Le médecin installe un **drain** thoracique pour faciliter l'évacuation du liquide des poumons.



LES PLAIES

PLAIE (n. f.)

Ouverture dans la chair ou les tissus organiques due à une cause externe.

> L'infirmier enfile des gants stériles pour nettoyer la **plaie** de la patiente.

SANG (n. m.)

Liquide rouge et visqueux qui circule dans les vaisseaux et qui a pour principale fonction d'apporter l'oxygène et les nutriments à l'organisme.

> Lorsque l'infirmière enlève le pansement, elle constate qu'il est taché de **sang**.

SAIGNEMENT (n. m.)

Écoulement de sang.

> L'infirmier comprime la plaie pour arrêter le **saignement**.

HÉMORRAGIE (n. f.)

Écoulement d'une quantité de sang hors d'un vaisseau sanguin.

> Le patient doit recevoir une transfusion sanguine après avoir subi une **hémorragie**.

ÉCOULEMENT (n. m.)

Mouvement d'un fluide qui coule.

> L'infirmier explique au patient qu'un **écoulement** de pus est un signe d'infection.

PUS (n. m.)

Liquide plus ou moins épais apparaissant en cas d'infection bactérienne.

> L'infirmière désinfecte la plaie, qui est couverte de **pus** jaunâtre.

INFECTION (n. f.)

Pénétration dans l'organisme de microbes pouvant provoquer une maladie.

> L'infirmière s'assure que la plaie ne présente pas de signes d'**infection**.

ROUGEUR (n. f.)

Coloration rouge de la peau causée par la dilatation des vaisseaux.

> L'infirmière n'observe pas de **rougeur** au pourtour de la plaie.

BLESSURE (n. f.)

Lésion d'une partie du corps.

> L'infirmière change le pansement de la patiente qui a une **blessure** au bras.

LÉSION (n. f.)

Modification de la structure d'une cellule, d'un tissu ou d'un organe en raison d'une blessure ou d'un accident.

> L'infirmier note la présence de **lésions** cutanées sur les jambes de la patiente.

INCISION (n. f.)

Coupe avec un instrument tranchant.

> La chirurgienne pratique une **incision** dans l'abdomen du patient.

SUTURE (n. f.)

Réunion de deux tissus à l'aide de fils, d'agrafes ou de pansements.

> Le chirurgien referme la plaie avec des **sutures**.

CICATRICE (n. f.)

Marque laissée par une plaie après la guérison.

> L'infirmière vérifie que la plaie guérit sans laisser de **cicatrice**.

BANDAGE (n. m.)

Bande de tissu destinée à soutenir une partie du corps ou à maintenir un pansement en place.

> L'infirmier défait le **bandage** afin d'examiner la plaie.

COMPRESSE (n. f.)

Morceau de tissu plié appliqué sur une plaie.

> L'infirmière applique une **compresse** stérile sur la plaie.

PANSEMENT (n. m.)

Matériel appliqué sur une plaie pour la couvrir et la protéger.

> L'infirmier évalue la plaie lorsqu'il change le **pansement**.



LES SYMPTÔMES

SYMPTÔME (n. m.)

Signe caractéristique lié à un état ou à l'évolution d'une maladie et qui permet d'établir un diagnostic.

> La médecin explique à la patiente que l'insomnie est un des **symptômes** de la dépression.

SIGNE (n. m.)

Manifestation d'une maladie constatable de façon objective.

> En observant la plaie, l'infirmier constate la présence de **signes** d'infection.

DOULEUR (n. f.)

Sensation désagréable ressentie dans une partie du corps.

> L'infirmière demande au patient d'évaluer l'intensité de sa **douleur** sur une échelle de 0 à 10.

INFLAMMATION (n. f.)

Réaction de l'organisme se manifestant généralement par une rougeur, une sensation de chaleur, un gonflement et de la douleur.

> L'infirmier constate la présence d'**inflammation** autour de la plaie.

FATIGUE (n. f.)

État résultant d'un grand effort physique ou mental.

> Le patient ressent de la **fatigue** depuis quelques semaines.

CÉPHALÉE (n. f.)

Sensation douloureuse à la tête.

> La patiente prend de l'acétaminophène pour soulager sa **céphalée**.

ÉTOURDISSEMENT (n. m.)

Sensation d'avoir la tête qui tourne.

> Le patient a eu un **étourdissement** quand il s'est levé.

CONFUSION (n. f.)

État mental d'un individu ayant des troubles de mémoire ou intellectuels.

La patiente présentait des signes de **confusion** à son arrivée à l'hôpital.

FIÈVRE (n. f.)

Élévation anormale de la température du corps.

> L'infirmière prend la température d'un enfant brûlant de **fièvre**.

TOUX (n. f.)

Expulsion de l'air compris dans les poumons pour dégager les voies respiratoires.

> La patiente se présente à la clinique parce que sa **toux** persistante l'inquiète.

ESSOUFFLEMENT (n. m.)

Respiration courte et difficile.

> Le patient dit à l'infirmière qu'il éprouve un léger **essoufflement** lorsqu'il marche.

NAUSÉE (n. f.)

Sensation de malaise accompagnée d'une envie de vomir.

> La patiente enceinte se plaint de **nausées** matinales.

VOMISSEMENT (n. m.)

Expulsion par la bouche du contenu de l'estomac.

> Le patient est vu rapidement par l'infirmière, car il souffre de **vomissements**.

CONSTIPATION (n. f.)

Évacuation difficile des selles.

> L'infirmier administre des médicaments à la patiente afin de soulager ses maux de ventre et sa **constipation**.

DIARRHÉE (n. f.)

Évacuation fréquente et abondante de selles liquides.

> L'infirmier installe un soluté au patient qui a une **diarrhée** sévère.



LES MÉDICAMENTS

MÉDICAMENT (n. m.)

Substance employée pour prévenir ou traiter un symptôme ou une maladie.

> L'infirmière administre le **médicament** au patient.

MÉDICATION (n. f.)

Emploi d'un ou de plusieurs médicaments.

> Le médecin ajuste la **médication** de la patiente hypertendue.

PRESCRIPTION (n. f.)

Ensemble des recommandations fournies au patient, verbalement ou par écrit.

> L'infirmier respecte la **prescription** du médecin.

ORDONNANCE (n. f.)

Document qui contient les prescriptions.

> La médecin rédige une **ordonnance**.

DOSE (n. f.)

Quantité de médicament prise en une fois.

> L'infirmière donne une **dose** d'acétaminophène au patient.

PILULE (n. f.)

Médicament façonné en petite boule et destiné à être avalé.

> Le patient avale la **pilule** avec un peu d'eau.

COMPRIMÉ (n. m.)

Pastille de forme aplatie faite de poudre comprimée.

> La patiente prend deux **comprimés** toutes les quatre heures.

EFFET SECONDAIRE (n. m.)

Effet résultant de la prise d'un médicament.

> Le patient ressent plusieurs **effets secondaires** après la prise d'un anti-inflammatoire.

ANTIBIOTIQUE (n. m.)

Médicament qui empêche le développement de microbes ou qui permet de les détruire.

> Le médecin prescrit un **antibiotique** puissant pour traiter l'infection.

ANALGÉSIQUE (n. m.)

Médicament qui diminue ou qui enlève la perception de la douleur.

> L'infirmière applique un **analgésique** local pour soulager la douleur du patient.

ANTI-INFLAMMATOIRE (n. m.)

Médicament qui combat l'inflammation.

> La patiente prend un **anti-inflammatoire** pour atténuer ses douleurs arthritiques.

VOIE D'ADMINISTRATION (n. f.)

Partie du corps dans laquelle un médicament est introduit.

> Dans le dossier du patient, le médecin précise la **voie d'administration** du médicament.

VOIE ORALE (n. f.)

Voie d'administration qui correspond à la bouche.

> L'infirmière administre le médicament au patient par **voie orale**.

VOIE INTRAVEINEUSE (n. f.)

Voie d'administration qui correspond à un vaisseau sanguin.

> L'infirmier injecte le médicament par **voie intraveineuse**.

INJECTION (n. f.)

Introduction d'un fluide dans un vaisseau sanguin ou un tissu organique.

> L'infirmière effectue une **injection** d'hydrocortisone sous-cutanée.



LES MALADIES

MALADIE INFECTIEUSE (n. f.)

Maladie pouvant être transmise à d'autres personnes.

> L'infirmière vaccine les personnes âgées contre la grippe, une **maladie infectieuse** fréquente.

MALADIE CHRONIQUE (n. f.)

Maladie qui dure longtemps et qui évolue.

> Plusieurs résidents du centre d'hébergement sont atteints de **maladies chroniques** telles que la maladie d'Alzheimer et la maladie de Parkinson.

ARTHRITE (n. f.)

Problème de santé causé par l'inflammation d'une articulation.

> L'infirmier administre des médicaments au patient souffrant d'**arthrite** afin de soulager sa douleur.

DIABÈTE (n. m.)

Maladie qui empêche le corps d'utiliser convenablement le sucre comme source d'énergie.

> La patiente qui souffre de **diabète** mesure son taux de glucose avant de s'injecter une dose d'insuline.

MALADIE RESPIRATOIRE (n. f.)

Maladie qui touche les organes qui permettent de respirer.

> La médecin explique au patient que le tabagisme est un facteur de risque de **maladies respiratoires**.

ASTHME (n. m.)

Maladie des bronches qui empêche la personne qui en souffre de respirer convenablement.

> L'infirmière montre à la patiente qui a fait une crise d'**asthme** comment utiliser son inhalateur.

PNEUMONIE (n. f.)

Infection des poumons causée par un virus ou une bactérie.

> L'infirmière entend des râles crépitants lorsqu'elle ausculte le patient qui a une **pneumonie**.

MALADIE CARDIOVASCULAIRE (n. f.)

Maladie touchant le cœur et les vaisseaux sanguins.

> La cardiologue envoie le patient passer un électrocardiogramme afin de vérifier s'il présente des signes d'une **maladie cardiovasculaire**.

INFARCTUS (DU MYOCARDE) (n. m.)

Crise cardiaque.

> L'infirmière prend la fréquence cardiaque du patient qui a subi un **infarctus**.

ARRÊT CARDIORESPIRATOIRE (n. m.)

Arrêt de la circulation du sang et de la respiration chez un individu.

> L'ambulancier réanime le patient qui a fait un **arrêt cardiorespiratoire**.

ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL (AVC) (n. m.)

Perte des fonctions du cerveau causée par un arrêt de la circulation du sang à cet endroit.

> La patiente qui a été victime d'un **accident vasculaire cérébral** est traitée dans un centre de réadaptation.

MALADIE DÉGÉNÉRATIVE (n. f.)

Maladie qui évolue et qui détériore l'état de santé d'une personne.

> Le patient qui a développé une **maladie dégénérative** se déplace en fauteuil roulant.

DÉMENCE (n. f.)

Perte progressive des fonctions du cerveau.

> L'infirmier fait l'évaluation cognitive de la patiente qui présente des symptômes de **démence**.

DÉPRESSION (n. f.)

Trouble mental causant des baisses d'humeur et un ralentissement des capacités physiques et intellectuelles.

> La patiente hospitalisée pour une **dépression** se plaint de troubles du sommeil.

ANXIÉTÉ (n. f.)

État de malaise caractérisé par l'appréhension d'une menace, réelle ou non, et accompagné d'un état d'agitation et de détresse.

> Le patient qui souffre d'**anxiété** consulte un psychologue.

CANCER (n. m.)

Tumeur qui grossit et qui détruit les tissus, causée par une multiplication de cellules.

> Le patient qui a un **cancer** reçoit un traitement de radiothérapie.



MILLE ET UNE SPÉCIALITÉS

Les infirmières et infirmiers sont appelés à travailler dans différents **départements** et différentes **unités**, où ils donnent des soins dans diverses **branches de la médecine**.

Le saviez-vous? Il existe une soixantaine de spécialités médicales, sans compter les spécialités en sciences infirmières.

ORTHOPÉDIE (n. f.)

En médecine, étude et traitement des maladies et des déformations des os, des muscles et des tendons.

> Le patient se rend au département d'**orthopédie** pour que l'infirmière vérifie sa plaie chirurgicale à la jambe gauche.

RADIOLOGIE (n. f.)

En médecine, étude des rayons X permettant d'établir un diagnostic.

> La technologue en imagerie médicale explique aux patients le déroulement des examens de **radiologie**.

CHIRURGIE (n. f.)

En médecine, branche spécialisée dans la pratique des actes opératoires sur un patient.

> L'infirmière qui travaille au département de **chirurgie** prépare le patient pour son opération.

SOINS INTENSIFS (n. m. pl.)

Service spécialisé dans la prise en charge des patients dans un état critique ou à risque.

> L'infirmier aux **soins intensifs** s'assure que l'état des patients est stable.

MÉDECINE INTERNE (n. f.)

En médecine, étude des maladies chez des adultes qui n'ont pas besoin de chirurgie ou qui ont des problèmes de santé difficiles à évaluer.

> L'infirmier mesure le taux de glucose des patients diabétiques soignés à l'unité de **médecine interne**.

PNEUMOLOGIE (n. f.)

En médecine, étude des poumons et des voies respiratoires ainsi que de leurs maladies.

- > L'infirmière prend la mesure de la saturation du sang en oxygène de la patiente admise à l'unité de **pneumologie**.

CARDIOLOGIE (n. f.)

En médecine, étude du cœur et de ses maladies.

- > L'infirmier surveille le moniteur cardiaque auquel est branchée la patiente en observation à l'unité de **cardiologie**.

GYNÉCOLOGIE (n. f.)

En médecine, étude de l'appareil génital de la femme, y compris les seins.

- > Le médecin de famille envoie la patiente au département de **gynécologie** parce qu'elle a des problèmes de fertilité.

OBSTÉTRIQUE (n. f.)

En médecine, branche relative à la grossesse et à l'accouchement.

- > La patiente prend rendez-vous au département d'**obstétrique** pour son suivi de grossesse.

PÉDIATRIE (n. f.)

En médecine, étude et traitement des maladies des enfants.

- > L'infirmière rassure les jeunes enfants qui sont traités au département de **pédiatrie**.

GÉRIATRIE (n. f.)

En médecine, étude du vieillissement et traitement des maladies touchant les personnes âgées.

- > Les personnes âgées malades sont prises en charge par le personnel de l'unité de **gériatrie**.

PSYCHIATRIE (n. f.)

En médecine, étude et traitement des troubles mentaux.

> Le patient suivi en **psychiatrie** présente des symptômes de dépression.

ONCOLOGIE (n. f.)

Étude des tumeurs cancéreuses.

> La patiente se présente au département d'**oncologie** pour recevoir son traitement de chimiothérapie.

SOINS PALLIATIFS (n. m. pl.)

Unité qui assure la réduction des symptômes d'un patient et le maintien de son confort en fin de vie.

> Le patient en phase terminale est hospitalisé à l'unité de **soins palliatifs**.